Intermodalité et transport intermodal de marchandises: mise en oeuvre du programme d'action

2000/2052(COS) - 22/11/2000

La commission a adopté le rapport d'Adriana POLI BORTONE (UEN, I) sur la communication de la Commission. Elle considère que l'intermodalité constitue un élément clé pour le rééquilibrage entre les différents systèmes de transport et demande à la Commission de prôner vigoureusement, comme par le passé, l'égalité des conditions de concurrence des modes de transport, par le biais de principes communs en matière de taxes pour l'imputation des coûts d'infrastructures et des coûts externes aux utilisateurs des voies de communication. Les États membres, quant à eux, devraient s'efforcer d'établir et d'appliquer une charge fiscale identique pour tous les modes de transports. La commission se félicite de la création par la Commission de la task force "Transport intermodal" et demande que les infrastructures de transport intermodal soient inclues dans les plans d'utilisation des fonds structurels et que les projets d'investissements intermodaux soient suffisamment représentés dans le cadre des cofinancements relatifs aux réseaux de transport transeuropéens (RTE-T). Elle souligne également l'importance des nouvelles technologies pour le développement des systèmes d'information et de gestion intégrés et des procédures administratives standardisées. Elle encourage la création d'un marché électronique pour le transport intermodal de marchandises, qui permette aux utilisateurs des transports de commander en ligne les services choisis. La commission souhaite également que l'on accorde la priorité à la création de corridors de fret ferroviaire transeuropéens fonctionnant dans un environnement intermodal. Les chemins de fer doivent cesser d'être le "maillon faible de la chaîne" du transport intermodal. Enfin, le rapport souligne l'importance du transport maritime à courte distance en tant qu'alternative sûre et respectueuse de l'environnement pour le transport routier et demande que l'on prévoie une aide financière et des mesures afin de le promouvoir.